

# Commune de VITRAC SUR MONTANE

## Réunion ordinaire du conseil municipal du 10 décembre 2019

Présents : M. AUBESSARD, Mme ANTOINE, Mme DOUHET, Mme DUMAS, M FAURIE, Mme LAGRANGE, M. MALAURIE, M. MIGINIAC, Mme STOPYRA

Absents : M. STOPYRA, Mme BRETON

Début de la réunion à 20h00

### Désignation d'un secrétaire de séance

Mme Marcelle ANTOINE élue à l'unanimité par les membres du conseil.

### Adoption du compte rendu de la dernière réunion

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour : suppression de la régie photocopies.

Accord de l'assemblée à l'unanimité.

### Contrat de déneigement

M le Maire présente au Conseil la proposition de M Xavier NARD. L'heure de marche pour la prestation de déneigement sur les voies communales pour 2019-2020 s'élèverait à 70 €uros HT.

Adopté à l'unanimité

### Dénomination et numérotation des voies : choix du fournisseur de plaques de rue, poteaux et numéros

M le Maire rappelle au Conseil Municipal la démarche de numérotation et dénomination des voies. Il présente le devis réactualisé de la société SIGNAUX GIROD pour l'ensemble de la fourniture. Le montant HT de 4 808.27 €

Vote du conseil : 8 voix pour et 1 abstention

### Autorisation pour le Maire pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2020

M le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement à concurrence du  $\frac{1}{4}$  des crédits ouverts au budget précédent comme suit :

Budget commune	BP 2019	1/4
Chapitre 21	56 000,00 €	14 000,00 €
Chapitre 23	180 000,00 €	45 000,00 €
<b>Total</b>		<b>59 000,00 €</b>

Adopté à l'unanimité

### Renouvellement contrat CNP

M le Maire indique au Conseil Municipal que les contrats d'assurances CNP couvrant les risques statutaires du personnel arrivent prochainement à échéance. Il convient de les reconduire pour l'année 2020.

Adopté à l'unanimité

### Emploi du temps de l'adjoint administratif

Le Maire propose au conseil municipal d'appliquer les horaires de l'adjoint administratif à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2019 comme suit :

Lundi : 10h30-12h00/13h00-18h00  
Mardi : 8h30-12h00/13h00-17h30  
Mercredi : 8h00-12h30  
Jeudi : 8h30-12h00/13h00-17h30  
Vendredi : 8h00-12h00/13h00-17h00

Adopté à l'unanimité

### Mise à jour du tableau des emplois

M. le maire rappelle qu'avec le départ par voie de mutation de l'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe et du recrutement d'un adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe, il paraît nécessaire de revoir le tableau des effectifs.

Il propose la suppression d'un poste d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe 35 heures hebdomadaires à compter du 16 décembre 2019

Adopté à l'unanimité

### Admissions en non-valeurs

M Le maire présente à l'assemblée la liste des pièces irrécouvrables arrêtées à la date du 22/11/2019 dressée par le comptable public :

Exercice	N° Titre	Montant
2017	710806210012	14,98
2017	710806260012	16,78
2017	710806210012	78,10
2017	710806260012	163,90
<b>TOTAL</b>		<b>273,76</b>

Il propose d'admettre la somme de 273,76 €uros en non valeurs.

Adopté à l'unanimité

### Suppression de la régie photocopies

Madame la trésorière de Corrèze préconise la clôture de la régie de recettes photocopies en raison du faible montant annuel perçu.

M. le maire propose de valider cette suppression.

Adopté à l'unanimité

### Affaires diverses

- Suspicion de fuite sur la cuve de fuel du Presbytère. Après passage du plombier pour réparation, le niveau de remplissage sera surveillé régulièrement.
- Camion communal : des réparations sont en cours pour le passage au contrôle technique. Il faudra envisager le remplacement de ce véhicule à plus ou moins long terme.
- Rapport sur l'eau du SIAEP : Mme DUMAS, Présidente du Syndicat, donne lecture du Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité de l'Eau de l'année 2018 pour information.
- Mme STOPYRA demande s'il est possible qu'elle utilise les terrains communaux pour ses chevaux. Le conseil donne son accord de principe.
- Monsieur le maire prend la parole pour énoncer un discours pour le départ de Mme Martinie. Après la présentation de l'évolution de sa carrière, il la remercie pour sa collaboration, son professionnalisme et ses bonnes relations avec ses interlocuteurs. En conclusion, il lui souhaite le meilleur pour la suite et salue l'arrivée de Mme FEUGEAS

Fin de la séance à 21 heures